

Ce court document présente en détail les étapes menant à la qualification PGES pour les entreprises unipersonnelles forestières (EUF) et petites entreprises sylvicoles (PES – 4 travailleurs et moins ou moins de 500 000\$ de chiffre d'affaires en travaux sylvicoles admissibles). N'hésitez pas à communiquer avec nous au courriel pges@forevia.ca si vous voulez des éclaircissements sur quelque étape que ce soit.

La qualification PGES est pour les clients qui opèrent exclusivement dans un contexte de sous-traitance pour les entreprises qui ont obtenu un contrat de Rexforêt ou Hydro-Québec. Par une vérification documentaire, le sous-traitant peut obtenir une qualification PGES valide pour l'année d'opération en cours. Le processus est entièrement documentaire, sans visite terrain, et est fait en ligne. Le processus est à refaire à chaque année.

Le tableau suivant présente les étapes du processus de qualification pour les clients EUF et PES, du tout début jusqu'à l'émission de la qualification PGES.

Étape	Explication
1 S'informer sur le programme PGES	Avant de vous engager dans le processus de qualification, il est important que vous consultiez les exigences concernant les sous-traitants dans le cahier des charges en vigueur et dans les règles de fonctionnement, disponibles sur http://www.forevia.ca/pges .
2 Les démarches préalables à la demande de qualification	Avant de remplir la demande, disponible sur le site de Forevia, votre entreprise doit être légalement constituée et enregistrée à la CNESST. Vous devez également assembler toutes les autres pièces justificatives demandées avant de débiter votre demande. La liste des pièces demandées est disponible sur la page des documents http://www.forevia.ca/pges de Forevia.
3 Consulter le contrat de service	Le contrat de qualification sera envoyé par courriel pour signature. Mais le client peut en prendre connaissance à l'avance sur la page documentation de Forevia (http://www.forevia.ca/pges).
4 Demande d'inscription au programme PGES et paiement	Une fois que vous avez assemblé toutes les pièces, vous pouvez remplir et nous faire parvenir votre demande de qualification PGES. Le contrat vous sera envoyé pour signature. Vous devrez ensuite envoyer par courriel les pièces exigées puis payer les frais de qualification par virement Interac, transfert bancaire ou par carte de crédit. Forevia fait parvenir une facture au client. Ce frais unique couvre l'ouverture du dossier, la vérification bureau et l'émission de la qualification temporaire, que le sous-traitant doit présenter à son donneur d'ouvrage.

Étape	Explication
5 Qualification temporaire	Si le dossier est complet et que toutes les pièces ont été soumises, Forevia émet une qualification temporaire, permettant au sous-traitant de commencer à opérer sans délai pour son donneur d'ouvrage, pendant la vérification de ses pièces justificatives par Forevia.
6 Vérification et émission de la qualification	Dans les jours suivants, le vérificateur attitré passe en revue les documents transmis par le client afin de vérifier leur conformité. Peuvent s'ensuivre quelques échanges avec le client. Si le client est conforme, la qualification est émise sans plus de formalités. Le client est avisé par courriel et il apparaît à la liste des sous-traitants qualifiés PGES sur le site Internet de Forevia (http://www.forevia.ca/pges). Le client peut faire suivre le courriel à son donneur d'ouvrage annonçant sa qualification. Le donneur d'ouvrage peut aller vérifier le statut de qualification de son sous-traitant sur le même registre en ligne de Forevia.
7 Vérifications répétées	S'il manque des pièces, ou si des pièces sont non valides ou non recevables, la qualification n'est pas émise et le vérificateur explique la défaillance au client dans un court courriel. C'est la fin de la première vérification. Le client qui désire réessayer pourrait devoir payer un prix réduit pour une vérification répétée. Le client doit alors s'assurer que ses pièces justificatives sont conformes avant de les resoumettre. Le prix pour toute vérification répétée est réduit à 250\$+tx.